

[Text]

The establishment of the Polar Commission is a great step towards enhancing Canada's future as a leader among the circumpolar community of nations, and will reinforce the commitment made by the Prime Minister in Leningrad last November. This commission is a response to a number of issues and priorities, and therefore I ask for the co-operation of all the members in ensuring quick passage of this bill. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Dobbie. I believe the procedure that was agreed upon back in June was 10 minutes for each lead questioner and five minutes thereafter. With that in mind, I will first go to Mr. Anawak.

Mr. Anawak (Nunatsiak): I think this proposed Polar Commission is very important for the north. As much as there is a need to be in constant contact with the people from Ottawa, with the Government of Canada, we all realize that today is the age of instant communications. Therefore I wonder why there is a need for the principal office to be in Ottawa. Why not somewhere in the north since the reason for the creation of this commission is in the north?

Mrs. Dobbie: Mr. Chairman, I think Mr. Anawak certainly has a point. The reason that an office in Ottawa or the National Capital Region has been delineated is that the business of the commission will mean that there needs to be commerce between people who generally reside in Ottawa and offices of the commission itself, the staff, and I suppose internationally as well because obviously we are going to have a role to play in international affairs.

Beyond that, I think there certainly is a commitment to having a very strong presence north of 60 so that people who are engaged in the day-to-day activities of understanding and developing and the co-ordinating of polar knowledge will be in close touch with the practical realities. I do not think there is any attempt to de-emphasize the very important role that a northern office would play.

Mr. Anawak: Quite rightly so, and it is very important to have an office north of 60, but I notice in your presentation you say at least one office north of 60. Out of how many regional offices are we looking at having one office, Mr. Chairman, when there are two territories, and possibly three if things go according to plan in the next number of years? There are at least two, if not more, distinct groups in the north. I think it is very important to know how many regional offices there will be.

Mrs. Dobbie: I think the plan is to have two offices, one north of 60 and one in the nation's capital. In one of the reports, as I recall, there was a reference to a second regional office, which would make three. But the intent right now is

[Translation]

L'établissement de la Commission canadienne des affaires polaires marque un pas important dans l'amélioration du rôle futur de leadership du Canada au sein de la communauté des nations circumpolaires, et cette mesure vient confirmer l'engagement pris par le premier ministre à Léningrad en novembre dernier. La création de la commission a pour but de nous permettre de faire face à un certain nombre de problèmes et de priorités. Je demande donc la collaboration de tous les députés afin que nous puissions assurer l'adoption rapide de ce projet de loi. Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Dobbie. Je crois qu'en juin, nous étions tombés d'accord pour accorder 10 minutes à chaque porte-parole pour le premier tour de questions, et cinq minutes à chaque intervenant lors du deuxième. Compte tenu de cela, je vous donne la parole, monsieur Anawak.

M. Anawak (Nunatsiak): À mon avis, cette Commission des affaires polaires est très importante pour le Nord. Je reconnais qu'il est nécessaire d'être constamment en rapport avec les responsables à Ottawa, avec le gouvernement du Canada, mais il ne faut pas oublier que nous sommes à l'âge des communications instantanées. Par conséquent, je me demande pourquoi il est nécessaire d'avoir le siège de la commission à Ottawa. Pourquoi le siège ne serait-il pas situé quelque part dans le Nord étant donné que c'est le Nord qui est la raison d'être de la commission.

Mme Dobbie: Monsieur le président, la remarque de M. Anawak est certainement pertinente. La raison pour laquelle il a été décidé que le siège de la commission serait à Ottawa ou dans la région de la capitale nationale, c'est que ses activités impliquent des rapports fréquents entre des personnes qui généralement résident à Ottawa et les bureaux de la commission, son personnel. Je pense que cela présente également un avantage sur le plan international où la commission aura certainement un rôle à jouer.

Indépendamment de cela, on s'est certainement engagé à établir une présence importante au nord du 60^e parallèle pour que ceux qui s'efforcent quotidiennement de comprendre, de développer et de coordonner les connaissances polaires soient en contact étroit avec les réalités de la région. À mon avis, on ne cherche pas à affaiblir le rôle qu'un bureau du Nord sera appelé à jouer. Ce rôle sera au contraire très important.

M. Anawak: Certainement, et il est très important d'ouvrir un bureau au nord du 60^e parallèle. Mais j'ai noté dans votre exposé que vous avez mentionné qu'un bureau régional au moins doit être dans le Nord. Un bureau au nord du 60^e parallèle, monsieur le président, mais sur un total de combien de bureaux régionaux? Nous avons deux territoires, et il y en aura peut-être trois si tout marche comme prévu. Il y a au moins deux groupes différents dans le Nord. Selon moi, il est très important de savoir combien de bureaux régionaux il y aura.

Mme Dobbie: Je pense qu'on veut avoir deux bureaux, un au nord du 60^e parallèle et l'autre dans la capitale nationale. Si je me rappelle bien, il était question d'un deuxième bureau régional dans l'un des rapports, ce qui veut